

Annonces légales

Etude de M. CAPLAIN, notaire à Avesnes, et de M. DUCROT, avoué au même lieu, rue Cambésienne, n° 3. Successeur de M. Couvreur.

PUBLICATION LÉGALE

VENTE

Sur baisse de mise-à-prix de 3 hectares 44 ares 62 centiares

PATURES

Situés aux terrains de Glaçon et de Trélon (Nord)

Le Lundi 9 Février 1885, à deux heures de relevé, il sera procédé en l'honneur des salles de la mairie de Glaçon, par le ministère de M. CAPLAIN, notaire à Avesnes, commis à cet effet, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur et en les formes prescrites par la loi de l'immobilier qui va être désigné.

DESIGNATION: Département du Nord. Arrondissement d'Avesnes. Canton de Trélon. Terrains de Glaçon et de Trélon

Trois hectares 44 ares 62 centiares de PATURES situés aux terrains de Glaçon et de Trélon, sur le plan cadastral, sous les n° 262 F, 263, 264 P et 265 de la section E, tenant du nord aux pauvres de Trélon et à M. LEBLANC, notaire à Avesnes, du midi à M. DUCROT, notaire à Avesnes, du levant à la veuve Doucamps, et de l'ouest à M. LEBLANC, notaire à Avesnes et de l'ouest à M. LEBLANC, notaire à Avesnes.

MISES-A-PRIX: Outre les conditions insérées au cahier des charges déposé en l'étude de M. CAPLAIN, notaire à Avesnes, où les amateurs peuvent en prendre communication, les enchères seront reçues sur la nouvelle mise-à-prix fixée par le tribunal à cinq mille fr. c. 50 centimes.

La vente se poursuit à la requête de: 1° M. Auguste Leclercq, propriétaire, demeurant à Schœlerbeek; 2° M. Victorien Montfort, propriétaire, demeurant à Sains-Nord; 3° M. Adèle Montfort, épouse autorisée et assistée de M. Joseph Parent, négociant, avec lequel elle demeure à Lannoy; et de ce dernier pour la validité; Demandeurs: Ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT;

A l'encontre et eux dûment appelés: 1° M. Oscar Leroux, négociant; 2° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant tous deux à Roubaix; 3° Mlle Elvina Leroux, négociante, demeurant à Roubaix, actuellement en état de faillite; 4° M. Louis Trillon, commis-greffier au tribunal de commerce de Roubaix, demeurant à Lille; ladite ville, en sa qualité de syndic de la faillite de ladite demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: constitué avoué; Et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil d'Avesnes, le 8 Janvier 1885, enregistré et signifié.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente soussigné. Avesnes, le 21 Janvier 1885. Avoué pour tous renseignements: 1° A M. CAPLAIN, notaire à Avesnes; 2° A M. DUCROT, avoué en la même ville.

Signé: DUCROT, avoué. Enregistré au greffe du tribunal civil d'Avesnes le 22 Janvier 1885, n° 99 r. c. 1, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes diximes compris. 10137 Signé: COLINET.

Etude de M. Edmond DUCROT, avoué à Avesnes, rue Cambésienne, n° 3. 11° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant à Roubaix, rue du Collège, n° 63; 12° Mlle Elvina Leroux, négociante, actuellement en état de faillite, demeurant à Roubaix, rue de Lille, n° 109; c. en sa qualité de syndic de la faillite de la demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: ayant pour avoué M. DUCROT, demeurant à Avesnes, ou eux dûment appelés. Il sera procédé, aux lieux, jour, et heure ci-dessus indiqués, à l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné: Une pâture de 2 hectares 21 ares, feux de la Boule, tenant vers le levant au chemin de Fécot, vers le midi à M. Durieux et de autres côtés à Mlle Marie Divry. Sur la nouvelle mise-à-prix formée par la surenchère à onze mille francs cinquante francs, ci. 12,950 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M. DUCROT, avoué à Avesnes, poursuivant la vente, à M. LEMAIRE, notaire à Trélon, à M. CAPLAIN, notaire à Avesnes et à M. WITTRANT, avoué à Avesnes. Avesnes, le 22 Janvier 1885. Pour M. DUCROT, empêché, Enregistré à Avesnes, le 23 Janvier 1885. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes diximes compris. 10136 COLINET.

ADJUDICATION aura lieu le Jeudi 9 Février 1885, à deux heures de relevé, à l'audience des criées du Tribunal de première instance d'Avesnes, séant au Palais de Justice de la dite ville. Par suite de la surenchère du système faite au greffe du tribunal civil d'Avesnes le 19 Janvier 1885, enregistré, par M. Louis Collet, propriétaire, demeurant à Glaçon, ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT, sur l'immeuble ci-dessus désigné, qui avait été adjugé à M. Harly, propriétaire demeurant à Complevoix, hameau du Glaçon, moyennant le prix principal de onze mille cent francs et suivant un procès-verbal d'adjudication dressé par M. LEMAIRE, notaire à Trélon, le 13 Janvier 1885, enregistré.

Il sera, à la requête du dit sieur Collet, et en présence de: 1° M. Henri Harly, propriétaire, demeurant à Glaçon, en sa qualité de propriétaire du bien susdésigné; 2° M. Ernest Divry, propriétaire, demeurant à Glaçon; 3° M. Victorien Dulouzet, épouse dûment assistée et autorisée de M. Eugène D'Hizelz, propriétaire, avec lequel elle demeure à Glaçon, et de ce dernier, tant en son nom personnel qu'en celui de son épouse; 4° M. Auguste Leclercq, propriétaire, demeurant à Schœlerbeek; 5° M. Victorien Montfort, veuve de M. Casimir Varnote, demeurant à Sains-Nord; 6° M. Adèle Montfort, épouse autorisée et assistée de M. Joseph Parent, négociant, avec lequel elle demeure à Lannoy; et de ce dernier pour la validité; Demandeurs: Ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT;

A l'encontre et eux dûment appelés: 1° M. Oscar Leroux, négociant; 2° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant tous deux à Roubaix; 3° Mlle Elvina Leroux, négociante, demeurant à Roubaix, actuellement en état de faillite; 4° M. Louis Trillon, commis-greffier au tribunal de commerce de Roubaix, demeurant à Lille; ladite ville, en sa qualité de syndic de la faillite de ladite demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: constitué avoué; Et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil d'Avesnes, le 8 Janvier 1885, enregistré et signifié.

VENTE

Par suite de surenchère du système

2 HECTARES 21 ARES

PATURES

Sis à Glaçon

Fache de la Boule

Canton de Trélon, arrondissement d'Avesnes, Département du Nord.

ADJUDICATION aura lieu le Jeudi 9 Février 1885, à deux heures de relevé, à l'audience des criées du Tribunal de première instance d'Avesnes, séant au Palais de Justice de la dite ville.

Par suite de la surenchère du système faite au greffe du tribunal civil d'Avesnes le 19 Janvier 1885, enregistré, par M. Louis Collet, propriétaire, demeurant à Glaçon, ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT, sur l'immeuble ci-dessus désigné, qui avait été adjugé à M. Harly, propriétaire demeurant à Complevoix, hameau du Glaçon, moyennant le prix principal de onze mille cent francs et suivant un procès-verbal d'adjudication dressé par M. LEMAIRE, notaire à Trélon, le 13 Janvier 1885, enregistré.

Il sera, à la requête du dit sieur Collet, et en présence de: 1° M. Henri Harly, propriétaire, demeurant à Glaçon, en sa qualité de propriétaire du bien susdésigné; 2° M. Ernest Divry, propriétaire, demeurant à Glaçon; 3° M. Victorien Dulouzet, épouse dûment assistée et autorisée de M. Eugène D'Hizelz, propriétaire, avec lequel elle demeure à Glaçon, et de ce dernier, tant en son nom personnel qu'en celui de son épouse; 4° M. Auguste Leclercq, propriétaire, demeurant à Schœlerbeek; 5° M. Victorien Montfort, veuve de M. Casimir Varnote, demeurant à Sains-Nord; 6° M. Adèle Montfort, épouse autorisée et assistée de M. Joseph Parent, négociant, avec lequel elle demeure à Lannoy; et de ce dernier pour la validité; Demandeurs: Ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT;

A l'encontre et eux dûment appelés: 1° M. Oscar Leroux, négociant; 2° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant tous deux à Roubaix; 3° Mlle Elvina Leroux, négociante, demeurant à Roubaix, actuellement en état de faillite; 4° M. Louis Trillon, commis-greffier au tribunal de commerce de Roubaix, demeurant à Lille; ladite ville, en sa qualité de syndic de la faillite de ladite demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: constitué avoué; Et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil d'Avesnes, le 8 Janvier 1885, enregistré et signifié.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente soussigné. Avesnes, le 21 Janvier 1885. Avoué pour tous renseignements: 1° A M. CAPLAIN, notaire à Avesnes; 2° A M. DUCROT, avoué en la même ville.

Signé: DUCROT, avoué. Enregistré au greffe du tribunal civil d'Avesnes le 22 Janvier 1885, n° 99 r. c. 1, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes diximes compris. 10137 Signé: COLINET.

Etude de M. Edmond DUCROT, avoué à Avesnes, rue Cambésienne, n° 3. 11° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant à Roubaix, rue du Collège, n° 63; 12° Mlle Elvina Leroux, négociante, actuellement en état de faillite, demeurant à Roubaix, rue de Lille, n° 109; c. en sa qualité de syndic de la faillite de la demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: ayant pour avoué M. DUCROT, demeurant à Avesnes, ou eux dûment appelés. Il sera procédé, aux lieux, jour, et heure ci-dessus indiqués, à l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné: Une pâture de 2 hectares 21 ares, feux de la Boule, tenant vers le levant au chemin de Fécot, vers le midi à M. Durieux et de autres côtés à Mlle Marie Divry. Sur la nouvelle mise-à-prix formée par la surenchère à onze mille francs cinquante francs, ci. 12,950 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M. DUCROT, avoué à Avesnes, poursuivant la vente, à M. LEMAIRE, notaire à Trélon, à M. CAPLAIN, notaire à Avesnes et à M. WITTRANT, avoué à Avesnes. Avesnes, le 22 Janvier 1885. Pour M. DUCROT, empêché, Enregistré à Avesnes, le 23 Janvier 1885. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes diximes compris. 10136 COLINET.

ADJUDICATION aura lieu le Jeudi 9 Février 1885, à deux heures de relevé, à l'audience des criées du Tribunal de première instance d'Avesnes, séant au Palais de Justice de la dite ville. Par suite de la surenchère du système faite au greffe du tribunal civil d'Avesnes le 19 Janvier 1885, enregistré, par M. Louis Collet, propriétaire, demeurant à Glaçon, ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT, sur l'immeuble ci-dessus désigné, qui avait été adjugé à M. Harly, propriétaire demeurant à Complevoix, hameau du Glaçon, moyennant le prix principal de onze mille cent francs et suivant un procès-verbal d'adjudication dressé par M. LEMAIRE, notaire à Trélon, le 13 Janvier 1885, enregistré.

Il sera, à la requête du dit sieur Collet, et en présence de: 1° M. Henri Harly, propriétaire, demeurant à Glaçon, en sa qualité de propriétaire du bien susdésigné; 2° M. Ernest Divry, propriétaire, demeurant à Glaçon; 3° M. Victorien Dulouzet, épouse dûment assistée et autorisée de M. Eugène D'Hizelz, propriétaire, avec lequel elle demeure à Glaçon, et de ce dernier, tant en son nom personnel qu'en celui de son épouse; 4° M. Auguste Leclercq, propriétaire, demeurant à Schœlerbeek; 5° M. Victorien Montfort, veuve de M. Casimir Varnote, demeurant à Sains-Nord; 6° M. Adèle Montfort, épouse autorisée et assistée de M. Joseph Parent, négociant, avec lequel elle demeure à Lannoy; et de ce dernier pour la validité; Demandeurs: Ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT;

A l'encontre et eux dûment appelés: 1° M. Oscar Leroux, négociant; 2° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant tous deux à Roubaix; 3° Mlle Elvina Leroux, négociante, demeurant à Roubaix, actuellement en état de faillite; 4° M. Louis Trillon, commis-greffier au tribunal de commerce de Roubaix, demeurant à Lille; ladite ville, en sa qualité de syndic de la faillite de ladite demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: constitué avoué; Et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil d'Avesnes, le 8 Janvier 1885, enregistré et signifié.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente soussigné. Avesnes, le 21 Janvier 1885. Avoué pour tous renseignements: 1° A M. CAPLAIN, notaire à Avesnes; 2° A M. DUCROT, avoué en la même ville.

Signé: DUCROT, avoué. Enregistré au greffe du tribunal civil d'Avesnes le 22 Janvier 1885, n° 99 r. c. 1, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes diximes compris. 10137 Signé: COLINET.

Etude de M. Edmond DUCROT, avoué à Avesnes, rue Cambésienne, n° 3. 11° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant à Roubaix, rue du Collège, n° 63; 12° Mlle Elvina Leroux, négociante, actuellement en état de faillite, demeurant à Roubaix, rue de Lille, n° 109; c. en sa qualité de syndic de la faillite de la demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: ayant pour avoué M. DUCROT, demeurant à Avesnes, ou eux dûment appelés. Il sera procédé, aux lieux, jour, et heure ci-dessus indiqués, à l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné: Une pâture de 2 hectares 21 ares, feux de la Boule, tenant vers le levant au chemin de Fécot, vers le midi à M. Durieux et de autres côtés à Mlle Marie Divry. Sur la nouvelle mise-à-prix formée par la surenchère à onze mille francs cinquante francs, ci. 12,950 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M. DUCROT, avoué à Avesnes, poursuivant la vente, à M. LEMAIRE, notaire à Trélon, à M. CAPLAIN, notaire à Avesnes et à M. WITTRANT, avoué à Avesnes. Avesnes, le 22 Janvier 1885. Pour M. DUCROT, empêché, Enregistré à Avesnes, le 23 Janvier 1885. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes diximes compris. 10136 COLINET.

ADJUDICATION aura lieu le Jeudi 9 Février 1885, à deux heures de relevé, à l'audience des criées du Tribunal de première instance d'Avesnes, séant au Palais de Justice de la dite ville. Par suite de la surenchère du système faite au greffe du tribunal civil d'Avesnes le 19 Janvier 1885, enregistré, par M. Louis Collet, propriétaire, demeurant à Glaçon, ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT, sur l'immeuble ci-dessus désigné, qui avait été adjugé à M. Harly, propriétaire demeurant à Complevoix, hameau du Glaçon, moyennant le prix principal de onze mille cent francs et suivant un procès-verbal d'adjudication dressé par M. LEMAIRE, notaire à Trélon, le 13 Janvier 1885, enregistré.

Il sera, à la requête du dit sieur Collet, et en présence de: 1° M. Henri Harly, propriétaire, demeurant à Glaçon, en sa qualité de propriétaire du bien susdésigné; 2° M. Ernest Divry, propriétaire, demeurant à Glaçon; 3° M. Victorien Dulouzet, épouse dûment assistée et autorisée de M. Eugène D'Hizelz, propriétaire, avec lequel elle demeure à Glaçon, et de ce dernier, tant en son nom personnel qu'en celui de son épouse; 4° M. Auguste Leclercq, propriétaire, demeurant à Schœlerbeek; 5° M. Victorien Montfort, veuve de M. Casimir Varnote, demeurant à Sains-Nord; 6° M. Adèle Montfort, épouse autorisée et assistée de M. Joseph Parent, négociant, avec lequel elle demeure à Lannoy; et de ce dernier pour la validité; Demandeurs: Ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT;

A l'encontre et eux dûment appelés: 1° M. Oscar Leroux, négociant; 2° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant tous deux à Roubaix; 3° Mlle Elvina Leroux, négociante, demeurant à Roubaix, actuellement en état de faillite; 4° M. Louis Trillon, commis-greffier au tribunal de commerce de Roubaix, demeurant à Lille; ladite ville, en sa qualité de syndic de la faillite de ladite demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: constitué avoué; Et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil d'Avesnes, le 8 Janvier 1885, enregistré et signifié.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente soussigné. Avesnes, le 21 Janvier 1885. Avoué pour tous renseignements: 1° A M. CAPLAIN, notaire à Avesnes; 2° A M. DUCROT, avoué en la même ville.

Signé: DUCROT, avoué. Enregistré au greffe du tribunal civil d'Avesnes le 22 Janvier 1885, n° 99 r. c. 1, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes diximes compris. 10137 Signé: COLINET.

Etude de M. Edmond DUCROT, avoué à Avesnes, rue Cambésienne, n° 3. 11° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant à Roubaix, rue du Collège, n° 63; 12° Mlle Elvina Leroux, négociante, actuellement en état de faillite, demeurant à Roubaix, rue de Lille, n° 109; c. en sa qualité de syndic de la faillite de la demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: ayant pour avoué M. DUCROT, demeurant à Avesnes, ou eux dûment appelés. Il sera procédé, aux lieux, jour, et heure ci-dessus indiqués, à l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné: Une pâture de 2 hectares 21 ares, feux de la Boule, tenant vers le levant au chemin de Fécot, vers le midi à M. Durieux et de autres côtés à Mlle Marie Divry. Sur la nouvelle mise-à-prix formée par la surenchère à onze mille francs cinquante francs, ci. 12,950 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M. DUCROT, avoué à Avesnes, poursuivant la vente, à M. LEMAIRE, notaire à Trélon, à M. CAPLAIN, notaire à Avesnes et à M. WITTRANT, avoué à Avesnes. Avesnes, le 22 Janvier 1885. Pour M. DUCROT, empêché, Enregistré à Avesnes, le 23 Janvier 1885. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes diximes compris. 10136 COLINET.

ADJUDICATION aura lieu le Jeudi 9 Février 1885, à deux heures de relevé, à l'audience des criées du Tribunal de première instance d'Avesnes, séant au Palais de Justice de la dite ville. Par suite de la surenchère du système faite au greffe du tribunal civil d'Avesnes le 19 Janvier 1885, enregistré, par M. Louis Collet, propriétaire, demeurant à Glaçon, ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT, sur l'immeuble ci-dessus désigné, qui avait été adjugé à M. Harly, propriétaire demeurant à Complevoix, hameau du Glaçon, moyennant le prix principal de onze mille cent francs et suivant un procès-verbal d'adjudication dressé par M. LEMAIRE, notaire à Trélon, le 13 Janvier 1885, enregistré.

Il sera, à la requête du dit sieur Collet, et en présence de: 1° M. Henri Harly, propriétaire, demeurant à Glaçon, en sa qualité de propriétaire du bien susdésigné; 2° M. Ernest Divry, propriétaire, demeurant à Glaçon; 3° M. Victorien Dulouzet, épouse dûment assistée et autorisée de M. Eugène D'Hizelz, propriétaire, avec lequel elle demeure à Glaçon, et de ce dernier, tant en son nom personnel qu'en celui de son épouse; 4° M. Auguste Leclercq, propriétaire, demeurant à Schœlerbeek; 5° M. Victorien Montfort, veuve de M. Casimir Varnote, demeurant à Sains-Nord; 6° M. Adèle Montfort, épouse autorisée et assistée de M. Joseph Parent, négociant, avec lequel elle demeure à Lannoy; et de ce dernier pour la validité; Demandeurs: Ayant constitué pour avoué M. Edmond DUCROT;

A l'encontre et eux dûment appelés: 1° M. Oscar Leroux, négociant; 2° Mlle Elvina Leroux, sans profession, demeurant tous deux à Roubaix; 3° Mlle Elvina Leroux, négociante, demeurant à Roubaix, actuellement en état de faillite; 4° M. Louis Trillon, commis-greffier au tribunal de commerce de Roubaix, demeurant à Lille; ladite ville, en sa qualité de syndic de la faillite de ladite demoiselle Elvina Leroux, sus-nommée; Défenseurs: constitué avoué; Et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil d'Avesnes, le 8 Janvier 1885, enregistré et signifié.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente soussigné. Avesnes, le 21 Janvier 1885. Avoué pour tous renseignements: 1° A M. CAPLAIN, notaire à Avesnes; 2° A M. DUCROT, avoué en la même ville.

IMMEUBLES A VENDRE

37 ares 25 centiares de fonds, potager et labour

SAINGHIN-EN-WEPES et WAVRIN

DEUX MAISONS

ONNAING

Par suite de dissolution de Société

Le Lundi 26 Janvier 1885, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M. LESTREMAN, notaire à Quenoy (Nord): 1° UNE

USINE

A usage de fonderies

CITÉ OUVRIÈRE

sus dans la même commune

MAISON DE RENTIER

HUILES RUSSES

Fabrication V. J. RAGOSINE

une personne ayant de bonnes relations industrielles sur les places de ROUBAIX-TOURCOING

Ecrite R D 109, poste restante, PARIS

22426-10123

ou d'homme d'affaires

libre d'occupation, situé à Lille, rue d'Artois, n° 180.

Etude de M. DELEDDIQUE, notaire, boulevard de la Liberté, 101, à Lille.

VILLE DE LILLE A VENDRE MAISON

Rue Esquermoise, n° 94

à usage de commerce

L'an 1885, le Mercredi 4 Janvier, deux heures de relevé, M. DELEDDIQUE, notaire, en son étude, à l'adjudication de cette maison.

Pour plus de détails, voir les affiches. S'adresser pour tous renseignements au dit M. DELEDDIQUE, 17, 24, 31, 38, -134

VILLE DE LILLE MAISON DE CAMPAGNE

mesurant 6,988 mètres carrés

Précédemment occupé par la Société Saint-Joseph

A VENDRE

Le Lundi 26 Janvier 1885, à trois heures de relevé, en l'étude de M. COURMONT, notaire à Lille.

A VENDRE ou A LOUER

GRANDE & BELLE MAISON

à usage de rentier, docteur ou homme d'affaires, sis boulevard Paris-Sud, n° 42

Paris-Sud, n° 42

Le Lundi 26 Janvier 1885, à trois heures, en la mairie de Sainghin, CAUCHIE, notaire

Etude de M. Jules LEFEBVRE, notaire à Lille, boulevard de la Liberté, 64.

A VENDRE

Le Lundi 26 Janvier 1885, à deux heures, en l'étude et par le ministère de M. Jules LEFEBVRE, notaire à Lille, boulevard de la Liberté, 64.

UNE BELLE PETITE MAISON DE RENTIER

de six pièces, avec jardin, en six parties.

A VENDRE

Le Lundi 26 Janvier 1885, à deux heures, en l'étude et par le ministère de M. Jules LEFEBVRE, notaire à Lille, boulevard de la Liberté, 64.

UNE BELLE PETITE MAISON DE RENTIER

de six pièces, avec jardin, en six parties.

A VENDRE

Le Lundi 26 Janvier 1885, à deux heures, en l'étude et par le ministère de M. Jules LEFEBVRE, notaire à Lille, boulevard de la Liberté, 64.

UNE BELLE PETITE MAISON DE RENTIER

de six pièces, avec jardin, en six parties.

A VENDRE

A VENDRE

Le 23 Janvier 1885, à Lille, en l'étude de M. DESROUSSEAUX, sise boulevard de la Liberté, 143.

Immeubles à louer

Ville de LILLE, rue Royale, n° 95

BEAU ET VASTE HOTEL

libre d'occupation

A LOUER

Pour les permis de visiter et les conditions, s'adresser à Lille, à M. Leblanc, notaire, rue Jacquemart-Gisèle, 98, ou à M. de Carville, expert géomètre, rue du Molin, 25. [r]-3

Etude de M. ALLEGRE, notaire à Lille, rue Jacquemart-Gisèle, n° 11.

A LOUER. Une belle MAISON

de RENTIER avec jardin, sis à Lille, rue Colbert, n° 102, à l'angle du boulevard Vauban. v.m.a.n. n° 0-74

Ventes diverses.

Etude de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

FLERS

Dans le bois du Breucq

Propriété de Mme Descat-Leleux

107 BEAUX CHÊNES

(dont la plupart ont 3 mètres de circonférence)

GRO-FRÈNES, ORMES

Peupliers et Bois Blancs

A VENDRE

Le Lundi 26 Janvier 1885, à onze heures du matin, par le ministère de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy. 128-10118

Demandes et offres

D'EMPLOI

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL

Toute réponse envoyée au bureau du journal doit être adressée à l'enveloppe, sur les initiales indiquées dans l'annonce qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce. Ces lettres et autres communications ne sont pas retournées aux personnes intéressées.

UN COMPTABLE expérimenté, âgé de 25 ans, très au courant commerce et correspondance, désire emploi. Premiers référ. - Ecrire initiales T. Vieux-Coult. 22429 10133

MAGASINIER-COMPTABLE

25 ans, très au courant commerce et correspondance, désire emploi. Premiers référ. - Ecrire initiales T. Vieux-Coult. 22429 10133

REPRÉSENTANT.

de Lille

demandant un représentant pour les huiles et graisses industrielles, Réponses au bureau du journal, aux initiales X X X. 24,26,29,10130

UNE IMPORTANTE FILATURE

belge de laine peignée, cherche un contre-maître de filature

parfaitement au courant de la partie et connaissant les métiers Rœchlin et Part-Curtis. - Adresse les offres aux initiales T 201, à M. Hassenstein et Vogler, agence de publicité à Cologne-sur-Rhin. 20,23,26,29-10112

UN VERTÉBRÉ